

ANNEXE 1

DOCUMENT DU PROGRAMME

ENTENTE TECHNIQUE

entre

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE**

et

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN DE LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL**

concernant

l'octroi d'un crédit concessionnel e d'une subvention pour le financement du

« PROGRAMME AGRICOLE ITALIE SENEGAL - PAIS »

1. CADRE ET STRATEGIE DE L'INTERVENTION

1.1 Objectif général

Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations des régions d'intervention du programme de coopération Italie – Sénégal dans une logique de développement concerté au niveau local et durable.


1.2 Objectifs spécifiques

OS 1 – Soutenir la souveraineté alimentaire du Sénégal à travers l'amélioration durable des productions de la riziculture pluviale.

OS 2 – Soutenir l'intensification durable de l'agriculture à travers l'empowerment des femmes et des jeunes agriculteurs dans la riziculture pluviale, le maraichage, la transformation après-récolte et la commercialisation des produits agricoles.

OS 3 – Renforcer les compétences techniques des bénéficiaires et des acteurs du projet.

OS 4 – Appuyer la gouvernance institutionnelle et des autres acteurs de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire au niveau central et local.



1.3 Résultats attendus

1. R1 : La production de riz pluvial est intensifiée qualitativement et quantitativement de façon durable.
2. R2 : La productivité agricole est améliorée grâce à l'empowerment des femmes et l'appui aux jeunes et chômeurs dans la riziculture pluviale, le maraichage, la transformation après-récolte et la commercialisation des produits agricoles par la mise en place des Fonds Agricoles de Développement.
3. R3 : Les compétences techniques des bénéficiaires et des autres acteurs du projet sont renforcées.
4. R4 : La gouvernance de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire par les acteurs institutionnels, les acteurs de la société civile, des organisations de producteurs et des collectivités locales au niveau central et local est renforcée et plus apte à gérer efficacement les interventions proposées par le PAPSEN et le PAIS.

1.4 Activités prévues

Résultat 1 : Intensification durable de la riziculture pluviale

1.1 Appui à la riziculture pluviale dans la région de Kolda (crédit concessionnel)

Activité 1.1.1 : Aménagement de 2.400 ha de vallées pour la riziculture pluviale

Le projet aménagera 2.400 ha de vallées et bas-fonds pour la riziculture pluviale afin de récupérer et cultiver durablement les terres non exploitées à cause des phénomènes de salinisation, ensablement et mauvaise gestion des eaux. Les interventions seront concentrées en priorité dans la région de Kolda et éventuellement de Kaolack et Sédhiou non couvertes par le PAPSEN.

La récupération se basera sur le modèle déjà mis au point par le programme de la coopération italienne PRIMOCA et inclura essentiellement :

- (i) réalisation d'une digue anti sel en aval avec une écluse centrale alignée ou en bec de canard pour empêcher l'intrusion des eaux fluviales;
- (ii) réalisation des ouvrages hydrauliques en amont (diguettes et portes) pour réguler l'inondation des vallées (submersion des rizières, stockage des eaux en fin de cycle);
- (iii) réalisation d'un système de drainage pour l'évacuation des eaux.

Les coûts unitaires des aménagements sont les mêmes du projet PAPSEN (1.250 €/ha) et comprennent aussi les coûts de préparation des projets exécutifs et de la supervision de travaux estimés à 10 % du coût total. On prévoit un coût total pour cette activité de 3.000.000 € dont 200.000 € pour la 1^o année afin de lancer les études de projets. Les coûts unitaires, et par conséquent le nombre d'hectares, peuvent varier en phase de formulation des projets exécutifs.

Activité 1.1.2 : Réhabilitation des rizières dégradées

Les ouvrages hydrauliques et les aménagements réalisés par des initiatives précédentes dans la région de Kolda pour la récupération des vallées pour la riziculture nécessitent des interventions d'entretien et de réhabilitation. Le projet réhabilitera une dizaine (10) de vallées déjà aménagées, nécessitant une réhabilitation des digues anti-sel et des diguettes. Le coût prévu est égal à 600.000 € (60.000 € x 10 vallées).

Activité 1.1.3 : Aménagements anti érosion contre l'ensablement des rizières.

Les interventions s'appliquent principalement aux rizières plus exposées à ce risque et aux versants cultivés en riz de la région de Kolda. Les interventions préconisées et expérimentées avec succès

dans la région concernent en particulier l'installation de gabions anti-érosion et la protection des versants avec des barrières anti-érosion vivantes (arbres, buissons, graminées) dans 20 vallées pour un coût unitaire de 20.000 €/vallée et un coût total de 400.000 €.

Les coûts de réalisation de toutes les interventions structurelles comprennent aussi le coût des avant-projets exécutifs détaillés et de la supervision des travaux (10%). La réalisation des aménagements des nouvelles vallées, de l'entretien et de la réhabilitation des vallées déjà aménagées fera l'objet d'une procédure de passation de marchés publics préparée et lancée par l'Unité de Gestion du Programme Nationale. Par contre, la réalisation des aménagements anti-érosion sera confiée à l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts selon une convention signée avec le MAER.

Activité 1.2 : Intensification durable des itinéraires techniques culturaux / Soutien à la mécanisation agricole

L'augmentation de la productivité sera recherchée par des actions visant à mettre en œuvre et diffuser des itinéraires techniques d'intensification basés sur :

- (i) L'amélioration des techniques de préparation du terrain avec les moyens mécaniques;
- (ii) L'utilisation des engrais et de semences certifiées (activité 3.1);

Le programme aura comme objectif d'améliorer l'intensification des itinéraires techniques culturaux dans la région de Kolda à travers la distribution de tracteurs et autres équipements agricoles dans les vallées rizicoles aménagées et réhabilitées dont huit (8) tracteurs (50.000 €/u) avec set d'outils agricoles, 50 motoculteurs (10.000 €/u) avec set d'outils, 20 batteuses (10.000 €/u), 20 décortiqueuses (10.000 €/u) pour promouvoir la diffusion de la mécanisation dans la région. Le coût total estimé pour cette activité est égal à 1.300.000 €.

Les spécifications techniques plus adaptées des équipements agricoles qui devront être employés dans la région sont ainsi définies. Les motoculteurs auront des moteurs de puissance de 10 – 12 CV et un équipement standard d'accessoires adaptés à la riziculture avec roues gommées, roues cages, herse rotative, charrue billonneuse, remorque pour transport. Les batteuses et les décortiqueuses seront des modèles déjà expérimentés et diffusés dans la région.

Les tracteurs seront destinés au labourage à sec dans les vallées ayant des superficies de grande dimension et sans obstacles. Leur utilisation en riziculture permettra de confronter leur efficacité et leur viabilité technique et économique par rapport à la petite mécanisation. Les tracteurs seront en outre utilisés pour le transport et l'utilisation des engrais et des semences. On considère nécessaire l'utilisation de tracteurs 4 roues motrices de 100 CV de puissance équipés avec charrue à disque, herse off set et remorque.

Les associations d'utilisateurs et les artisans réparateurs seront formés dans le cadre des activités de formation (ligne 3.4 « Assistance technique et formation producteurs).

Résultat 2 : Mise en place des Fonds Agricoles de développement (FAD) pour l'empowerment des femmes et des jeunes agriculteurs dans la riziculture pluviale, le maraichage, la transformation après-récolte et la commercialisation des produits agricoles (crédit concessionnel)

Activité 2.1 : Financement de micro-projets et méso-projets agricoles dans les régions de Kaolack, Sédhiou et Kolda

L'empowerment des femmes agricultrices et des jeunes chômeurs par le biais du développement économique local constituent les stratégies prioritaires d'intervention de la Coopération italienne au Sénégal.

D'autres projets de la Coopération Italienne au Sénégal comme le PIDES et la PLASEPRI soutiennent le développement local à travers la mise en place de lignes de crédit et des fonds de garantie pour le financement de micro-projets de développement économique local, gérés par les institutions bancaires et financières sénégalaises, accompagnés par des structures de concertation et gestion au niveau local comme les Centres Intégrés de Développement Economique et Social (CIDES) du programme PIDES, incluant les collectivités locales, les autorités régionales représentant le GDS, les services techniques déconcentrés, le secteur privé et la société civile.

L'importance de la finance rurale pour le développement rural et agricole a été mise en évidence dans tous les documents stratégiques sectoriels du GDS et malgré toutes les difficultés remarquées, reste primordiale pour soutenir l'amélioration de la production et des rendements agricoles.

Le PAIS mettra en place des Fonds Agricoles de Développement sur base régionale (FAD) pour le financement des microprojets et méso-projets agricoles dans les régions de Kaolack, Sédhiou et Kolda. Les FAD pourront soit financer des lignes de crédit spécifiques soit constituer des fonds de garantie pour soutenir d'autres produits financiers de crédit agricole proposés par des institutions bancaires ou de microfinance (IMF) déjà existants dans les régions d'intervention.

Ces institutions bancaires ou de microfinance (IMF) seront sélectionnées par le MAER avec l'assistance des structures technique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan sur la base des résultats du diagnostic sur la finance rurale dans les régions d'intervention effectué et financé par l'activité 4.3 du programme. La gestion des lignes de crédit ou des fonds de garantie des FAD sera confiée à une ou plusieurs institutions bancaires ou de microfinance (IMF) sur la base d'une convention signée entre le MEFP/MAER et l'IMF, avec l'accompagnement des structures de concertation et de gestion locales comme les CIDES, créés conjointement aux autres projets de la coopération italienne déjà actifs dans ces régions.

Le montant total prévu pour les FAD est de 6.000.000 € (six millions d'Euros) dont 1.000.000 € pour la 1^o année, 2.500.000 € pour la 2^o année et 2.500.000 € pour la 3^o année. On estime que le programme pourra ainsi financer 3.000 micro-projets pour un montant moyen de 1.000 € et 200 projets d'un montant de 15.000 € pour démarrer ou augmenter des petites entreprises agricoles productives, artisanales ou commerciales dans les secteurs de l'agriculture céréalière, du maraichage et de la transformation après-récolte et commercialisation de produits agricoles à 3.200 associations de femmes productrices et groupements d'agriculteurs qui seront les bénéficiaires prioritaires des FAD. Les modalités et les critères de sélection des bénéficiaires, les typologies des projets à financer, la possibilité d'utiliser une partie des fonds comme fonds de garantie pour des lignes de crédit déjà disponibles seront détaillées dans le manuel des procédures et de gestion des fonds préparé par l'UGP sur la base des expériences des ministères sénégalais partenaires (MEFP, MAER, MFFE) et de la coopération italienne et approuvées par le CP.

Résultat 3 : Réalisation des activités d'assistance aux productrices et aux producteurs, de recherche-développement, de renforcement des capacités pour les bénéficiaires et de développement des thématiques techniques prioritaires pour le programme comme genre et agriculture, intensification durable de la riziculture pluviale, transformation et conservation après-récolte des produits agricoles (crédit concessionnel).

Activité 3.1 : Assistance aux producteurs par l'utilisation de semences améliorées et certifiées et des engrais

Des engrais et semences seront distribués à des prix subventionnés selon les stratégies et procédures du MAER pour un montant total de 600.000 Euros à travers les associations de productrices et producteurs dans le but d'améliorer les rendements productifs et diffuser leur utilisation selon les modalités déjà expérimentées par le MAER.

Activité 3.2 : Mise en place de banque des semences

Dix banques de semences pour un coût unitaire de 10.000 € et un coût total de 100.000 € seront implantées dans les principales vallées rizicoles de référence de Kolda pour soutenir le processus de conservation, sélection et diffusion des semences locales et de celles introduites.

Activité 3.3 : Recherche-développement

Un programme de recherche-développement d'un montant total de 600.000 € et de 100.000 € pour la 1^o année, sera réalisé par l'ISRA afin d'appuyer la mise en œuvre des activités du programme dans les thématiques de recherche-développement suivantes : a) l'empowerment des femmes dans l'agriculture ; b) l'intensification durable de la riziculture pluviale ; c) l'amélioration des techniques de la transformation et conservation après-récolte des produits agricoles. L'ISRA formulera pour chaque thématique une proposition de projet de recherche d'un montant de 200.000 € sur les 3 années, qui fera l'objet d'une convention signée avec le MAER, selon des Termes de Référence préparés par l'UGPN.

Activité 3.4 : Assistance technique et formation des bénéficiaires et acteurs

Le projet mettra en place un système d'assistance technique et de renforcement des compétences des bénéficiaires et des acteurs du projet. Le dispositif d'assistance technique sur le terrain dans les régions de Kaolack et Kolda sera composé par 9 animateurs et 3 agents techniques (dont une agente focus genre) qui opéreront sous la supervision des UGP, des fonctionnaires et agents du MAER et des experts italiens. Le coût total prévu pour la mise en œuvre de ce dispositif est de 500.100 € dont 267.900 € pour la 1^{ère} année, comprenant le coût pour l'achat de 3 véhicules 4x4, 9 motos ainsi que les coûts respectifs de fonctionnement pour le carburant, l'entretien et les assurances.

Le dispositif d'assistance technique du projet réalisera des activités de renforcement des compétences en collaboration avec les structures décentralisées du MAER sur la gestion des fonds et micro-projets, l'assistance technique aux femmes productrices et agricultrices, l'intensification des techniques culturales, la multiplication des semences améliorées, l'entretien et la gestion des équipements mécaniques agricoles, la transformation et la conservation après-récolte des produits agricoles. On estime le coût total de ces activités de renforcement des compétences à 399.900 € dont 132.100 € pour la 1^o année.

Activité 3.5 : Appui au développement de thématiques techniques prioritaires

Le projet développera des activités techniques de soutien aux activités prioritaires du MAER dans les régions d'intervention définies conjointement par le MAER et la Coopération Italienne sur la base des lignes stratégiques du PRACAS, des expériences précédentes et des résultats des diagnostics.

La proposition des thématiques prioritaires à développer pourra aussi tenir en considération les thématiques techniques définies par la DGCS-MAECI pour sa participation à l'EXPO 2015 de Milan qui a comme focus général le thème « Nourrir la planète » : dont a) genre et agriculture et compris la finance rurale ; b) intensification durable de la productivité agricole ; c) transformation et traitement après-récolte. Le développement de ces thématiques comme d'autres thématiques

techniques choisies par le MAER et liées à ses stratégies sectorielles, pourra être réalisé directement par le MAER ou ses démembrements techniques ou être confié à d'autres institutions du secteur, gouvernementales, privées ou de la société civile, pour un coût total de 1.500.000 € dont 300.000 € pour la 1^o année.

Toutes les activités prévues dans le cadre du Résultat 3 seront financées par la DGCS/MAE à travers le crédit concessionnel sur la base des Plans de Travail et de Budget Annuels.

Résultat 4 : Renforcement de la gouvernance de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire des acteurs institutionnels, du secteur privé et de la société civile au niveau central et local.

Toutes les activités réalisées dans le cadre du Résultat 4 seront financées par la DGCS/MAECI à travers le financement à don.

Activité 4.1 : Appui institutionnel

Le PAIS assurera un appui institutionnel au niveau central du MAER et à ses structures déconcentrées des régions d'intervention de Kolda et Kaolack, qui ne sont pas couvertes par le PAPSEN. On prévoit ainsi la fourniture de 4 véhicules 4x4, de 14 motos 4x4, de 10 équipements informatiques et une contribution forfaitaire de carburant au fonctionnement des véhicules et motos de 20.000 € pour un coût total de 240.000 €.

Activité 4.2 : Collaboration technique avec des Institutions Italiennes d'excellence dans le secteur de l'agriculture durable

Le programme financera la participation technique au PAIS d'institutions italiennes d'excellence dans les domaines de l'agriculture biologique, de l'énergie solaire en agriculture et de la finance rurale pour le développement agricole et local choisies conjointement par le MAER et la Coopération Italienne. Le MAER signera une convention avec les institutions italiennes sélectionnées en étroite relation avec les activités du programme. On estime le coût de cette activité à 200.000 € pour la 1^o année. On prévoit le coût indicatif de chaque paquet d'assistance technique à 60.000 € / 70.000 € par annualité et on prévoit de signer au moins trois conventions avec des institutions italiennes.

Activité 4.3 : Réalisation de diagnostics dans les régions d'intervention

Le projet réalisera des diagnostics techniques dans les domaines de la finance rurale, l'agriculture, le genre en agriculture, la pauvreté rurale dans toutes les régions d'intervention afin de constituer un référentiel de base pour toutes les activités de suivi-évaluation du PAIS. Les études diagnostics serviront à définir les modalités et les critères opérationnel de certaines activités comme par exemple la finance rurale, en fournissant des données pour finaliser le choix des bénéficiaires et faciliter la sélection des institutions bancaires ou financières qui devront gérer les lignes de crédit ou les fonds de garantie des FAD. Le coût total prévu est de 200.000 € pour la 1^o année, calculé avec un coût moyen des diagnostics de 50.000 €.

Activité 4.4 : Participation des bénéficiaires et des représentants du MAER et autres structures du GDS à l'EXPO 2015

Le projet financera la participation active des représentants des associations bénéficiaires des femmes et hommes producteurs et ainsi que des représentants du MAER et autres institutions du GDS à l'EXPO 2015 de Milan en couvrant les dépenses de transport et de séjour pour 50 participants pendant 20 jours et un coût unitaire de 4.000 €/participant inclusif des frais de voyage et des per diem pour le séjour en Italie. Le coût total prévu est de 200.000 €.

Activité 4.5 : Réalisation de projets pilotes démonstratifs en appui à la participation des bénéficiaires

Le PAIS réalisera des microprojets démonstratifs pour stimuler et appuyer la participation des bénéficiaires et des acteurs aux activités du programme. Le coût total prévu est de 200.000 €. On prévoit de réaliser 8 microprojets démonstratifs de 25.000 € pour la 1^o année. Cette activité peut être réalisée par le MAER ou confiée aux acteurs institutionnels ou privé capables de réaliser ces projets démonstratifs. Les microprojets pourront être des petits périmètres maraichers ou fruitiers, des productions pilotes de semences certifiées, des installations pilotes pour la transformation après-récolte des produits agricoles qui seront réalisées selon des modalités techniques avancées et ensuite confiées à la gestion des associations et groupements plus dynamiques.

Activité 4.6 : Système de suivi-évaluation

Le projet mettra en place un système de suivi-évaluation qui appuiera la cellule de suivi et évaluation des projets au sein du MAER afin de collecter les données, élaborer une méthodologie de suivi-évaluation et réaliser le suivi-évaluation des activités sur le terrain. Le système mettra en place une base de données des projets agricoles et conduira aussi des ateliers d'information et de séminaires de renforcement des compétences pour tous les acteurs du secteur rural impliqués. Le coût total prévu est de 60.000 € pour la 1^o année.

Activité 4.7 : Communication et visibilité

Le projet réalisera de façon régulière depuis le début des activités des actions de communication et visibilité afin d'obtenir de produits audio-visuels de qualité et de renseigner efficacement les médias sénégalais et italiens ainsi que les acteurs du programme et les populations bénéficiaires sur la réalisation des activités, les résultats du programme et les leçons acquises. On estime le coût total pour ces activités à 70.000 € pour la 1^o année, avec 7 reportages réalisés pour un coût unitaire de 10.000 €/reportage. Les reportages réalisés doivent être insérés dans le plan de communication approuvé chaque année à l'intérieur du PTBA.

Activité 4.8 : Audit

Le programme assurera l'audit comptable et financier des fonds gérés par le MAER et toute autre structure gouvernementale dans le cadre des activités du PAIS, par le biais d'une Société d'Audit sélectionnée par le PAIS et approuvée par le MEFP et la DGCS-MAECI pour un coût de 30.000 € pour la 1^o année. La société d'audit assurera aussi le contrôle des procédures de passation des marchés, par la vérification des documents des appels d'offre avant leur publication et des documents d'attribution avant leur approbation finale.

1.5 Zone d'intervention et groupes de bénéficiaires

Le PAIS interviendra dans les régions de concentration de la coopération italienne où sont déjà en cours de réalisation d'autres projets comme le CIDEL, le PIDES, le PLASEPRI, et le PAPSEN et où l'agriculture présente des atouts significatifs et une population rurale importante comme les régions de Kaolack, de Sédhiou et de Kolda, dans le centre-sud du pays. Le PAIS interviendra en priorité dans la région de Kolda pour les activités du Résultat 1 : l'aménagement et réhabilitation des vallées rizicoles, la distribution de semences, engrais et équipement mécanique agricole et autres activités d'assistance technique et de formation d'accompagnement et soutien à l'intensification de la riziculture pluviale (activité 3.2) car toutes les activités prévues pour ce volet

dans le PAPSEN seront destinées à Sédhiou et le PAPSEN par conséquent ne peut pas intervenir convenablement dans la région de Kolda. Les autres activités pour le financement des projets agricoles par les Fonds Agricoles de Développement (R2), l'appui et la formation des bénéficiaires (activité 4.4) ainsi que la recherche et le développement des thématiques techniques (activité 3.3) impliqueront en priorité les régions de Sédhiou, Kolda et Kaolack.

Les bénéficiaires indirectes de l'intervention intéressés seront les populations rurales des régions mentionnées, estimées à 1.408.855 hab. à la fin de 2013 (70,9 % de la population totale de ces régions), source RGPHAE 2013. Ces régions à prédominance rurale comptent parmi les plus vulnérables du pays avec des pourcentages de pauvreté situés entre le 40 % et le 70 % de la population vivant surtout d'agriculture.

Les bénéficiaires directs sont estimés en 200.000 personnes sur 500 centres et communautés rurales où résident les agriculteurs (en majorité femmes), les Organisations Paysannes (OP), les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les Groupements de Promotion Féminine (GPF) impliqués par le programme.

1.6 Partenaire gouvernemental et autres acteurs institutionnels

Le PAIS est un programme de renforcement et d'extension du PAPSEN, en cours de réalisation au Sénégal, et comme le PAPSEN, aura aussi comme principale partenaire le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), ministère de tutelle et **Organisme Exécutant** le Programme directement ou par le biais de ses agences et démembrés.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal (MEFP) sera impliqué en tant que ministère de contrôle pour toute initiative de coopération bilatérale institutionnelle au Sénégal et pour cela membre du Comité National de Pilotage, avec le MAER et la Coopération Italienne (DGCS-MAECI).

La DGCS/MAECI et le MEFP signeront une Entente Technique pour la gestion des fonds de la totalité du programme qui comprendra une composante à crédit concessionnel et une composante à don.

La contribution italienne financée par la DGCS-MAECI comprendra :

1. une composante à crédit concessionnel de 15 Millions d'Euros, divisée en trois tranches annuelles.
2. une composante à don de 1.200.000 Euro pour le renforcement de la gouvernance des acteurs du secteur agricole, d'une durée d'une année.
3. une composante à don de 200.000 Euros comprenant un Fonds experts pour l'assistance technique italienne et un Fonds de fonctionnement (gérés directement par la DGCS-MAECI) pour l'appui à l'assistance technique italienne au CP et aux UGP du programme, d'une durée d'une année.

Le PAIS sera ainsi géré au niveau politique par le même Comité de Pilotage du PAPSEN (sans la Coopération israélienne) et au niveau opérationnel utilisera la même UGP nationale et les deux UGP régionales du PAPSEN pour effectuer la supervision et la réalisation des activités.

Le CP aura la fonction de contrôle et supervision stratégique du programme. Dans le CP sera représenté le niveau politique avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan pour la partie sénégalaise et l'Ambassadeur

d'Italie pour la partie italienne. Le CP prendra ses décisions à l'unanimité et pourra délibérer sur l'approbation des activités et des variations dans les plans d'action et financiers.

La structure opérationnelle locale (UGP) chargée de la réalisation des activités sera gérée par le MAER. Elle sera entre autres, responsable de l'organisation de la passation des marchés publics, de la gestion des contrats et de la définition des Plans de Travail et Budgets Annuels qui constituent les Plan Opérationnels du programme. En même temps la DGCS mettra en place une structure italienne d'assistance technique et de suivi pour appuyer les UGP et le CP à travers l'envoi d'un expert en mission et la mise en place d'un fonds de fonctionnement.

2. MODALITES DE GESTION

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural est l'agence gouvernementale qui représentera le GDS au niveau institutionnel et sera responsable de l'exécution du programme (Organisme Exécutant). Le MAER est déjà en charge de l'exécution du PAPSEN et le PAIS sera réalisé par le MAER sous la supervision de la même structure responsable du PAPSEN.

Le MAER est chargé de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans le domaine de l'agriculture et de l'équipement rural. Le MAER assurera, en concertation avec la Coopération italienne, la coordination et l'encadrement de la mise en œuvre des différentes phases du projet. Dans ce cadre, il est chargé de :

- garantir et faciliter au niveau institutionnel et administratif la mise en œuvre des composantes du projet,
- animer le Comité de Pilotage (CP) et assurer la coordination avec les autres Ministères (MEFP, MFFE, MGLDAT) et l'Unité de Gestion du programme (UGP) d'autre part,
- faciliter la coordination avec tous les partenaires qui participent à la définition des politiques ;
- assurer la coordination avec les autres initiatives similaires dans la zone ;
- intégrer les activités du Programme dans les stratégies nationales du secteur agricole et du développement rural,
- mettre à la disposition de l'UGP les structures, les ressources humaines et les équipements nécessaires au bon déroulement de sa mission ;
- garantir la visibilité du Projet au niveau local et national.
- transmettre à la DGCS des rapports annuels techniques et financiers relatif aux activités du Projet et aux résultats obtenus ;
- assurer la pérennisation des interventions après la fin du projet.

La mise en œuvre du Projet, sera assurée par le **Comité de Pilotage (CP)** et l'**Unité de Gestion du Programme (UGP)**.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) constitue l'organisme décisionnel au plus haut niveau politique et a pour mandat d'approuver les propositions de Plan Travail et Budget Annuels, les Manuel de Procédures et de gestion des fonds, les rapports d'audit, d'orienter les activités du projet, vérifier la cohérence avec les politiques et les stratégies agricoles et de développement nationales, la conformité des procédures adoptées avec les lois sénégalaises, l'état d'avancement du Programme sur la base de la programmation et la bonne gestion administrative et comptable des ressources rendues disponibles.

Le Comité de Pilotage sera présidé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural,

représentant le GDS, ou son représentant dûment mandaté, et sera composé aussi par les représentants des :

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
- Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.
- Coopération Italienne (DGCS/MAECI)

Le CP se réunira une ou deux fois par an et toutes les fois qui seront retenues nécessaires pour discuter des questions urgentes.

L'Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'UGP est l'instrument technique et opérationnel du CP et elle est chargée de la mise en œuvre globale du Programme et des activités suivantes:

- Préparer le Manuel des Procédures de gestion et le soumettre au CP.
- Formuler les Rapports d'Activité annuels et les Plans de Travail et Budget Annuels et les soumettre au CP pour leur approbation.
- Assurer les services de secrétariat technique du CP, préparer les convocations du CP y compris l'ordre du jour des CP.
- Gérer l'exécution ou la supervision des activités prévues par le programme pour le compte du MAER, soit de manière directe, soit à travers d'autres agences ou démembrements du MAER ou d'autres institutions et acteurs.
- Faciliter la collaboration et coordonner les activités entre les différents niveaux du programme, les autres Ministères, les autorités et les collectivités locales, les services techniques déconcentrés, le secteur privé et la société civile.
- Assurer la gestion comptable et financière des ressources gérées directement par le MAER sur la base des normes définies par le Manuel des procédures.
- Sélectionner et contracter la Société d'Audit chargée de réaliser l'audit financier et comptable des fonds gérées directement par le MAER pour la réalisation des activités du PAIS.
- Garantir la coordination et les synergies avec les autres projets et programmes réalisés dans les régions d'intervention.
- Exécuter des procédures de paiement à partir des délibérations du CP.
- Mettre en place le système de S&E et assurer le S&E du Projet.

Au niveau régional, l'UGP Nationale s'appuiera sur les deux UGP régionales du PAPSÉN assistées par deux antennes sur Kaolack et Kolda et sur les Délégations Régionales de la Direction de l'Agriculture du MAER pour mener les activités suivantes :

- Participer à l'identification des zones d'intervention et des bénéficiaires des activités du Programme en collaboration avec les autorités locales, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, la société civile, les associations de femmes et de paysans.
- Faciliter la concertation et la participation des acteurs du projet à travers la mise en place de structures de concertation et gestion locales comme les CIDÉS du PIDÉS ou les comités locaux de concertation (CLC) du PAPSÉN.
- Participer au CLC et aux CIDÉS ou autres structures de coordination, concertation et gestion mises en place par le PAIS et autres programmes de la coopération italienne dans les régions d'intervention.
- Sélectionner les acteurs chargés des activités d'information, appui à la participation, formation des bénéficiaires, assistance technique.
- Réceptionner les demandes de financement des projets agricoles financés par les FAD et assurer le fonctionnement du cycle d'approbation (sélection, financement, réalisation, suivi, évaluation)

sur la base du Manuel de procédures et de gestion.

- Assurer le suivi local de la réalisation des activités du Programme.
- Réaliser les activités de S&E internes et les missions externes de S&E conjointes avec les autres ministères et bailleurs impliqués.

Le Coordinateur du programme PAPSEN présidera l'UGPN avec l'assistance du Conseiller Technique Principal (CTP) du PAPSEN et d'autres experts techniques italiens en mission pour la Coopération italienne, prévus par les fonds de l'assistance technique italienne du PAIS.

Comme pour le PAPSEN, le PAIS pourra confiera la réalisation de certaines activités à d'autres démembrements ou agences du MAER ou autres Ministères ou partenaires non institutionnels sur la base de conventions:

- L'activité anti-érosion (Activité 1.1.3) sera confiée à la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kolda.
- L'activité de recherche-développement (Activité 3.3) sera confiée à l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole.
- Les activités d'assistance technique et de formation de bénéficiaires (Activité 3.4) pourront être gérée directement par l'UGP au nom du PAIS ou confiée à un ou plusieurs acteurs institutionnels ou non institutionnels.
- Le développement des thématiques techniques (Activité 3.5) pourra être exécuté directement par le MAER ou ses agences et démembrements ou confié à d'autres acteurs institutionnels ou non institutionnels ayant une expertise avérée dans le domaine d'intervention.
- La gestion des FAD sera confiée par le MAER à une institution bancaire ou de microfinance (IMF) sélectionné par le MAER sous la supervision du MEFP pour le compte du PAIS et des structures locales de concertation.
- Le PAIS pourra confier le développement de certaines activités techniques financés par la composante à don (Activité 4.2) à des Institutions italiennes d'excellence dans le secteur de l'agriculture biologique, des énergies durables, de la finance rurale pour le développement local.
- Les activités d'information, renforcement des compétences et appui à la gestion des FAD pourront être gérées directement par le MAER ou confiées à des acteurs institutionnels ou non institutionnels.

Procédures de gestion financière

Le PAIS sera réalisé et géré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural qui est l'Organisme Exécutant du programme. Le MAER ouvrira un compte spécial en Euros auprès d'une Institution bancaire choisie par le MEFP qui sera alimenté selon les procédures définies dans l'Entente technique et la Convention de Financement pour le Crédit Concessionnel, après mise en place des organes de gestion et approbation du premier PTBA. Le compte spécial du programme alimentera un compte de roulement ouvert dans un autre établissement bancaire pour la gestion des fonds débloqués par le MEFP et la réalisation ordinaire des activités suite à l'approbation du PTBA.

La mise à disposition du financement par crédit de 15.000.000 € de la part d'Artigiancassa pour la DGCS-MAE se fera en trois tranches annuelles de 2.250.000 € (1° T), 6.350.000 € (2°T), 6.400.000 € (3° T) selon le plan financier en annexe. Le décaissement de la première tranche par la DGCS/MAE sera effectué après la confirmation par arrêté des organes de gestion du projet (CP et UGP) et après l'approbation du PTBA de la première année par le CP.

Le décaissement de la deuxième tranche du crédit de 6.350.000 € et de la troisième tranche de 6.400.000 € de la composante à crédit concessionnel sera effectué par Artigiancassa pour la DGCS/MAECI seulement après : A) l'approbation par la DGCS-MAECI du rapport d'activités

technique et financier de l'annualité précédente y inclus le rapport d'audit de la Société d'Audit sur l'utilisation des fonds et la conformité des procédures d'achat des biens, services et travaux par appels d'offres pour des montants inférieurs à 200.000 € pour les travaux et 130.000 € pour les fournitures de bien et services; B) si au moins 70 % des fonds de la tranche précédente a été formellement dépensé ou engagé par des ordres de commande ou des contrats ou des conventions.

Les fonds relatifs à la composante à crédit pour les appels d'offre relatifs aux travaux d'aménagement et réhabilitation des rizières (3.600.000 €) et à l'achat des équipements mécaniques agricoles (1.300.000 €), pour un montant total de 4.900.000 €, seront décaissés par le MAER seulement après l'Avis de Non-Objection préalable de la part de DGCS-MAECI sur les documents d'appel d'offre et sur les documents d'attribution sur la base des critères de la grille en annexe 3.

Les fonds de la composante à don (1.200.000 €) seront transférés au début du programme sur un compte spécial ouvert en Euros auprès d'une Institution bancaire choisie par le MEFP qui sera alimenté selon les procédures définies dans l'Entente technique, après la confirmation par arrêté des organes de gestion du projet (CP et UGP) et après l'approbation du PTBA de la première année par le CP.

Audit Comptable et financier

Le projet devra être obligatoirement soumis à la fin de chaque annualité à un audit comptable et financier, qui sera confié à une Société d'Audit indépendante, sélectionnée selon les procédures de passation du Code des Marchés Publics au Sénégal. La sélection de la SA devra être validée par le MEFP et la DGCS-MAECI. La SA devra vérifier et certifier la gestion comptable, financière et administrative de chaque tranche des fonds mis à disposition du projet par la DGCS-MAECI ainsi que vérifier et certifier les procédures de passation des marchés publics du programme par le MAER pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et pour les marchés de fourniture de biens et services d'un montant inférieur à 130.000 €.

Le MAER enverra à la DGCS-MAECI pour avis de non-objection les dossiers des appels d'offre (Dossier d'Appel d'Offre-DAO et Demande de Renseignement des Prix-DRP) avant leur publication ainsi que la documentation d'attribution des marchés aux entreprises adjudicatrices selon les critères de la grille des procédures de passation des marchés (annexe 3). LA DGCS-MAECI devra aussi fournir un avis successif à l'attribution des marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et les marchés de fourniture de biens et services d'un montant inférieur à 130.000 €. Le rapport d'audit de la SA qui certifiera la correcte utilisation des fonds et la conformité des procédures de passation des marchés pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et de fourniture de biens et services inférieurs d'un montant inférieur à 130.000 €, devra être présenté et approuvé par le CP et envoyé avec le rapport technique et financier annuel du MAER à la DGCS-MAECI pour chaque tranche de fonds reçue.

La Société d'Audit appliquera les procédures nationales en matière de révision comptable et financière et du Code des Marchés Publics et devra être membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) et reconnaître et utiliser, en tant que affiliée de l'ONECCA, les normes internationales d'audit et de comptabilité établies par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC).

Afin de certifier les comptes du projet la Société d'Audit analysera la totalité des journaux comptables, des pièces comptables, des états financiers, des contrats, vérifiera le respect des critères d'éligibilité et des procédures de passation de marchés publics pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et de fourniture de biens et services d'un montant inférieur à 130.000 €, la conformité de l'exécution du projet avec le protocole d'accord et reconstituera la situation de

trésorerie à la fin de l'annualité en examen.

La Société d'Audit devra produire un rapport exhaustif, composé par une synthèse et un rapport détaillé, à la fin de la mission d'audit, comprenant aussi une section sur la conformité des procédures de passation des marchés publics pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 200.000 € et de fourniture de biens et services d'un montant inférieur à 130.000 €. Le rapport devra aussi comprendre une opinion, sous forme de certificat, sur l'utilisation des fonds. Le rapport d'audit devra être transmis approuvé par le CP et transmis par le MAER avec le rapport technique et financier annuel à la DGCS/MAECI avant de demander le décaissement des tranches suivantes et à la fin du programme. A tout moment, la DGCS/MAECI pourra demander des audits extraordinaires.

Procédures d'achat de biens, services et travaux (procurement)

L'achat de biens, services et travaux acquis pour les activités du programme avec les fonds mis à disposition par la DGCS-MAECI sera effectué par le MAER sur la base des procédures de passation des marchés publics prévues par la Loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant la Loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) et par le Décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés Publics (CMP) et leurs intégrations et modifications éventuelles et selon les Critères d'éligibilité et les critères de mise en œuvre des procédures de passation relatifs aux marchés publics financés par la DGCS-MAECI prévues dans les Annexes n. 2 et n. 3 de l'Entente Technique.

Le MAER instituera pour l'acquisition de biens, services et travaux pour le PAIS, une Commission de passation des marchés publics spécifique pour le PAIS, qui sera chargée de la réalisation et de l'attribution des appels d'offre, et une Cellule de de passation des marchés publics spécifique pour le PAIS pour la vérification de la qualité et le contrôle des procédures de passation des appels d'offres du PAIS.

3.COÛTS ET PLAN FINANCIER

La contribution financière à la charge de la DGCS-MAECI pour les activités du PAIS est égale à **16.200.000,00 €** (seize millions deux cent mille euros) ainsi composée :

1. Une contribution par crédit concessionnel de **15.000.000 €** (quinze millions Euros) d'une durée de trois ans pour les activités du Programme, décaissée par la DGCS/MAECI au MEFP, comme représentant du Gouvernement du Sénégal par le biais d'Artigiancassa, Institution financière italienne chargée de décaisser le crédit concessionnel, et gérée par le MAER, organisme exécutant.
2. Une contribution à don de **1.200.000 €** (un million deux cent mille euros) d'une durée d'un an, décaissée par la DGCS-MAECI au MEFP, pour les activités d'appui à la gouvernance du secteur agricole, gérée par le MAER, organisme exécutant.

En outre la DGCS-MAECI financera l'assistance italienne du programme à travers une contribution à don de 200.000 €, gérée directement par la DGCS-MAECI, qui comprend :

1. Un financement à don pour l'assistance technique italienne de 50.000,00 €.
2. Un financement à don pour le fonds de fonctionnement de l'assistance italienne de 150.000,00 €.

La contribution à la charge de la DGCS-MAECI fera l'objet d'une Entente Technique d'intervention entre le Sénégal et l'Italie, sur la base des procédures prévues par l'Accord-cadre de Coopération au développement signé entre Italie et Sénégal le 07/12/10, et d'une convention financière entre le MEFP et Artigiancassa, qui gèrera le décaissement du crédit concessionnel.

La contribution à crédit sera décaissée en trois tranches annuelles :

- 1 ^o tranche	€ 2.250.000
- 2 ^o tranche	€ 6.350.000
- 3 ^o tranche	€ 6.400.000
TOTAL :	€ 15.000.000

La première tranche du crédit concessionnel sera décaissée en avance par l'Institution financière italienne sur le premier compte spécial ouvert par le MAER sous la supervision du MEFP, après la nomination par arrêté des organes de gestion du projet (CP et UGP) et l'approbation du PTBA (plan opérationnel) de la première année par le CP.

Les tranches suivantes, c'est-à-dire la deuxième et la troisième tranche, seront décaissées seulement par la DGCS-MAECI après approbation du rapport technique et financier et le rapport d'audit financier et comptable de la SA pour la tranche précédente, y compris un rapport sur la vérification des procédures de passation des marchés et que au moins le 70 % des fonds de la tranche précédente aient été officiellement engagés. L'utilisation des Fonds de garantie sera certifiée par les structures responsables du MEFP, chargées de la supervision financière des institutions bancaires et financières.

Les fonds de la contribution DGCS-MAECI au MAER pour la composante à don d'un montant total de 1.200.000 € seront décaissés sur un deuxième compte spécial ouvert par le MAER après la nomination par arrêté des organes de gestion du projet (CP et UGP) et l'approbation du PTBA de la première année par le CP.

Selon le Programme Pays Italie Sénégal 2014 2016, le PAIS devrait avoir une durée de trois années. Cette proposition de financement a dû être reconduite à une durée d'une année pour la composante à don pour des raisons administratives de la coopération italienne alors que la composante à crédit concessionnel est restée de trois ans. Les deux annualités restantes de la contribution à don prévues pour le PAIS (900.000 € pour la 2^o année et 900.000 € pour la 3^o année) seront incluses dans des propositions de financement séparées, approuvées et financées en 2015 et 2016 par la DGCS-MAECI. Les propositions de financement pourront être soumises aux organes décisionnels italiens après une évaluation positive par le MAECI-DGCS du Rapport d'Audit mentionné à l'article 11.9 de l'Entente Technique.

La contribution du GDS au projet est constituée par les dépenses en personnel du MAER et autres structures gouvernementales impliquées (salaires, impôts, contributions sociales) ainsi que par ses infrastructures et équipements. Le MAER fournira aussi des locaux pour les bureaux des UGPN et UGPR et leurs antennes à Kolda et Kaolack et pour l'assistance technique italienne au niveau de l'UGP et des UGPR et couvrira les dépenses en eau et électricité pour ces bureaux.

On estime la contribution du GDS à 100.000 € /an.

3.1 Budget général

Programme Agricole Italie - Sénégal - BUDGET COMPOSANTES CREDIT ET DON (en €)

Description	Unité	Coûts unit (€)	Coûts totaux (€)	Coûts 1° A (€)	Coûts 2° A (€)	Coûts 3° A (€)
COMPOSANTE1 : CREDIT CONCESSIONNEL						
INVESTISSEMENTS (A+B)						
A) INTENSIFICATION AGRICOLE RIZ PLUVIAL						
R1 Amélioration production et rendements agricoles						
1.1 Appui à la riziculture pluviale dans la région de Kolda						
1.1.1 Aménagement nouvelles vallées (hectares) (par appels d'offre)	2.400	1.250	3.000.000	200.000	1.400.000	1.400.000
1.1.2 Réhabilitation vallées déjà aménagées (10 vallées) (par appels d'offre)	10	60.000	600.000	50.000	250.000	300.000
1.1.3 Activités anti-érosion (20 vallées) (gestion directe MAER)	20	20.000	400.000	100.000	150.000	150.000
Total 1.1			4.000.000	350.000	1.800.000	1.850.000
1.2 Intensification des Itinéraires techniques culturels (par appels d'offre)						
1.2.1 Tracteurs	8	50.000	400.000	0	200.000	200.000
1.2.2 Motoculteurs, batteuses et decortiqueuses (50 u + 20 u + 20 u)	90	10.000	900.000	0	450.000	450.000
Total 1.2			1.300.000	0	650.000	650.000
TOTAL R1 : INTENSIFICATION AGRICOLE RIZ PLUVIAL (par appels d'offre sauf actions anti-érosion)			5.300.000	350.000	2.450.000	2.500.000
B) R2 : FONDS AGRICOLES DE DEVELOPPEMENT- LIGNES DE CREDIT OU FONDS DE GARANTIE (gestion directe MAER + Institution Financière sous supervision MEF)						
Micro-Projets (montant moyen projet= 1.000 €/u)	3000	1.000	3.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Meso-Projets (montant moyen projet= 15.000 €/u)	200	15.000	3.000.000	0	1.500.000	1.500.000
TOTAL R2 : FONDS AGRICOLES DE DEVELOPPEMENT			6.000.000	1.000.000	2.500.000	2.500.000
FONCTIONNEMENT (C+D)						
C) ASSISTANCE AUX PRODUCTEURS, RECHERCHE, ET FORMATION, TEMATIQUES TECHNIQUES (gestion directe MAER)						
R3. Recherche-développement, assistance et formation, thématiques techniques						
3.1. Semences et engrais			600.000	100.000	250.000	250.000
3.2. Banques de semences	10	10.000	100.000	0	50.000	50.000
3.3. Recherche femmes et agriculture, riz pluvial, transformation après-recolte (ISRA)			600.000	100.000	250.000	250.000
3.4. Assistance technique et formations productrices, producteurs et associations			900.000	400.000	250.000	250.000
3.5. Activités d'appui aux thématiques techniques prioritaires (femmes et agriculture, finance rurale, riz pluvial et après-recolte)			1.500.000	300.000	600.000	600.000
TOTAL R3 : COMPOSANTE ASSISTANCE, RECHERCHE, TEMATIQUES TECHNIQUES			3.700.000	900.000	1.400.000	1.400.000
TOTAL GENERAL COMPOSANTE CREDIT (A+B+C)			15.000.000	2.250.000	6.350.000	6.400.000
D) COMPOSANTE2: FINANCEMENT A DON (gest. dir. MAER)						
R4: RENFORCEMENT GOUVERNANCE ACTEURS SECTEUR AGRICOLE						
4.1 Appui institutionnel au niveau central et régional			240.000			
4.2 Collaboration avec institutions italiennes dans l'agriculture et développement local			200.000			
4.3 Diagnostiques techniques, genre, finance rurale, pauvreté rurale			200.000			
4.4 Participation bénéficiaires et MAERS/GdS à l'EXPO 2015 (50 participants)			200.000			
4.5 Appui bénéficiaires avec projets démonstratifs			200.000			
4.6 Système de suivi-évaluation			60.000			
4.7 Communication et visibilité			70.000			
4.8 Audit			30.000			
TOTAL COMPOSANTE A DON			1.200.000			
TOTAL FINANCEMENT PROGRAMME CREDIT + DON (A+B+C+D)			16.200.000			